|  |  |
| --- | --- |
| Nom de cas test | **Gestion VLU** |
| **Référence base de CO/DSN-info.fr** |  |
| Explication | Ce cas de test vise à tester le bon remplissage des rubriques concernant le paiement pour les VLU. Pour plus d'informations, consulter la fiche consigne correspondante sur DSN-info. |
| Cas de test | 2 Cas de figure : le **Paiement par virement** et le **Paiement par prélèvement SEPA**  **Attendu en sorti du logiciel** : pour le Paiement par virement le bloc « Versement organisme de protection sociale » (S21.G00.20) est inexistant et dans ce cas aucune spécificité associée au versement en lieu unique n’est à réaliser dans la DSN mensuelle/ En effet, seul le prélèvement SEPA est autorisé lorsque paiement à destination de l’ACOSS est réalisé via la DSN.  **Attendu en sorti du logiciel :** pour le Paiement par prélèvement SEPA (2 possibilités) :  1 - Le bloc « Versement organisme de protection sociale » (S21.G00.20) est complété pour le seul établissement qui centralise le paiement avec un montant de versement représentant le montant dû par l’ensemble des établissements 2 - Le bloc « Versement organisme de protection sociale » (S21.G00.20) est complété pour l’ensemble des établissements avec des montants de versement spécifiques mais des informations identiques au niveau de l’identifiant organisme de protection sociale (Siret de l’Urssaf de liaison) en 20.001 et entité d’affectation des opérations (Siret de l’établissement qui centralise le paiement) en 20.002. |
| Exemple | **Une entreprise de plus de 2000 salariés dispose de 3 établissements. Le VLU est obligatoire pour elle, l’établissement 1 effectue le paiement pour lui-même ainsi que pour les établissements 2 et 3.  Cas 1 : paiement par virement** L’entreprise effectue le paiement par virement : dans ce cas, le montant des cotisations est déclaré bloc 22 « Bordereau de cotisation due ». Le bloc « S21.G00.20 » est inexistant dans les DSN de chacun des trois établissements. 1-Entreprise (S21.G00.06) Etablissement (S21.G00.11) : établissement 1 Versement organisme de protection sociale (S21.G00.20) : inexistant 2-Entreprise (S21.G00.06) Etablissement (S21.G00.11) : établissement 2 Versement organisme de protection sociale (S21.G00.20) : inexistant 3-Entreprise (S21.G00.06) Etablissement (S21.G00.11) : établissement 3 Versement organisme de protection sociale (S21.G00.20) : inexistant  **Cas 2 : paiement par prélèvement SEPA véhiculé à travers la DSN d’un seul établissement**  L’entreprise effectue le paiement par télé-règlement, effectué en une seule fois par l’établissement en charge du versement (établissement 1). Dans ce cas, le bloc versement organisme de protection sociale (S21.G00.20) est complété pour un seul établissement : 1-Entreprise (S21.G00.06)  Etablissement (S21.G00.11) : établissement 1 (payeur) Versement organisme de protection sociale (S21.G00.20) . Identifiant organisme de protection sociale (20.001) : Siret Urssaf de liaison . Entité d’affectation des opérations (20.002) : Siret établissement 1 . Montant du versement (20.005) : montant établissement 1 + montant établissement 2 + montant établissement 3  2-Entreprise (S21.G00.06) Etablissement (S21.G00.11) : établissement 2 Versement organisme de protection sociale (S21.G00.20) : inexistant 3-Entreprise (S21.G00.06) Etablissement (S21.G00.11) : établissement 3 Versement organisme de protection sociale (S21.G00.20) : inexistant  **Cas 2 bis : paiement par prélèvement SEPA par un seul établissement mais véhiculé par la DSN de plusieurs établissement** Dans ce cas, le bloc versement organisme de protection sociale (S21.G00.20) est complété dans la DSN de chaque établissement, avec l’établissement 1 en tant qu’entité d’affectation des opérations. 1-Entreprise (S21.G00.06) Etablissement (S21.G00.11) : établissement 1 (payeur) Versement organisme de protection sociale (S21.G00.20) . Identifiant organisme de protection sociale (20.001) : Siret Urssaf de liaison . Entité d’affectation des opérations (20..002) : Siret établissement 1 . Montant du versement (20.005) : montant établissement 1  2-Entreprise (S21.G00.06) Etablissement (S21.G00.11) : établissement 2 Versement organisme de protection sociale (S21.G00.20) . Identifiant organisme de protection sociale (20.001) : Siret Urssaf de liaison . Entité d’affectation des opérations (20.002) : Siret établissement 1 . Montant du versement (20.005) : montant établissement 2  3-Entreprise (S21.G00.06) Etablissement (S21.G00.11) : établissement 3 Versement organisme de protection sociale (S21.G00.20) . Identifiant organisme de protection sociale (20.001) : Siret Urssaf de liaison . Entité d’affectation des opérations (20.002) : Siret établissement 1 . Montant du versement (20.005) : montant établissement 3 |